

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

VOYAGE DE LL. MM. L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE.
On écrit au *Moniteur* :

Alger, 20 septembre, soir.
Nous reproduisons la réponse de l'Empereur au discours que lui a adressé le président du conseil général d'Alger au banquet offert par la ville :
« Ma première pensée, en mettant le pied sur le sol africain, se porte vers l'armée dont le courage et la persévérance ont accompli la conquête de ce vaste territoire.
« Mais le Dieu des armées n'envoie aux peuples le fléau de la guerre que comme châtement ou comme rédemption. Dans nos mains, la conquête ne peut être qu'une rédemption, et notre premier devoir est de nous occuper du bonheur des trois millions d'Arabes que le sort des armes a fait passer sous notre domination.
« La Providence nous a appelés à répandre sur cette terre les bienfaits de la civilisation. Or qu'est-ce que la civilisation ? c'est de compter le bien-être pour quelque chose, la vie de l'homme pour beaucoup, son perfectionnement moral pour le plus grand bien. Ainsi élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux l'instruction, tout en respectant leur religion, améliorer leur existence en faisant sortir de cette terre tous les trésors que la Providence y a envoyés et qu'un mauvais gouvernement laisserait stérile, telle est notre mission : nous n'y faillons pas.
« Quant à ces hardis colons qui sont venus planter en Algérie le drapeau de la France et, avec lui, tous les arts d'un peuple civilisé, ai-je besoin de dire que la protection de la métropole ne leur manquera jamais ? Les institutions que je leur ai données leur font déjà retrouver ici leur patrie tout entière, et, en persévérant dans cette voie, nous devons espérer que leur exemple sera suivi et que de nouvelles populations viendront se fixer sur ce sol à jamais français.
« La paix européenne permettra à la France de

se montrer plus généreuse encore envers les colons, et, si j'ai traversé la mer pour rester quelques instants parmi vous, c'est pour y laisser comme traces de mon passage la confiance dans l'avenir et une foi dans les destinées de la France, dont les efforts pour le bien de l'humanité sont toujours bénis par la Providence. Je porte un toast à la prospérité de l'Afrique. »

On lit dans le *Moniteur* sous la date du 22 septembre :

Leurs Majestés ont débarqué inopinément à Port-Vendres pour éviter la traversée du golfe de Lyon. Malgré la grosse mer et le violent coup de vent essuyé par l'*Aigle*, la traversée s'est faite sans aucun accident.

Une grande affliction était réservée au cœur de l'Impératrice. C'est en mettant le pied en France que Sa Majesté a seulement appris la mort de sa sœur bien-aimée M^{me} la duchesse d'Albe ; mais l'Impératrice saura supporter cette douloureuse épreuve avec courage et résignation.

Leurs Majestés, parties de Perpignan hier à huit heures, sont arrivées à six heures et quart du soir à la grille de Saint-Cloud, où le Prince Impérial, dans son impatience d'embrasser ses augustes parents, s'était rendu longtemps auparavant.

Le grand maréchal, l'adjudant général du palais, le préfet de police et les officiers de service ont reçu Leurs Majestés à la descente du chemin de fer. Une foule assez nombreuse attendait Leurs Majestés dans un pieux recueillement, témoignant ainsi de sa sympathie pour cette grande douleur qui est venue jeter tant de tristesse sur les derniers jours d'un voyage jusque-là si brillant et si heureux.

La santé de Leurs Majestés est aussi bonne qu'on peut le désirer après une traversée si rudement contrariée par le mauvais temps et un retour effectué dans des circonstances aussi douloureuses.

L'entrevue de Varsovie est fixée au 8 octobre ; les souverains qui jusqu'à présent se sont concertés pour y assister sont : l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le prince régent de Prusse, les

rois de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, le grand-duc de Saxe-Weimar et le grand-duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha. (*Le Pays*.)

AFFAIRES D'ITALIE.

Nous n'avons aucune nouvelle de Rome. Les communications télégraphiques interrompues depuis quelques jours entre cette ville et Turin expliquent ce silence.

Nos renseignements particuliers confirment la nouvelle que les garnisons de Capoue et de Gaëte ont été coupées de leur base d'opérations.

Le général Garibaldi se disposait à investir ces deux forteresses.

Nos informations nous permettent d'annoncer que le roi Victor-Emmanuel est attendu à Naples, et donnent comme une nouvelle très-probable que Sa Majesté ne tarderait pas à s'y rendre.

Une dépêche annonce que le gouvernement piémontais a notifié le blocus d'Ancône aux puissances étrangères, et qu'il entend observer dans cette circonstance les règles du droit maritime posées par le congrès de Paris de 1856. (*Idem*.)

On lit dans l'*Opinion* :

La présence des Français à Rome n'est nullement un attentat à l'indépendance italienne, attendu qu'ils n'y sont que pour la défense de la personne du St-Père et par hommage pour le principe religieux. La délivrance de la Vénétie sera le dernier acte par lequel devra passer la régénération italienne. Les vingt-deux millions d'habitants italiens viendront à bout de cette grande entreprise, qui certainement leur coûtera des sacrifices considérables. L'annexion du royaume napolitain est déjà opérée en partie, Garibaldi s'est empressé de remettre la flotte sicilienne à notre amiral. Quant à l'armée napolitaine, il n'est pas probable qu'elle voudra séparer son sort du nôtre.

Nous trouvons dans les journaux de Turin le rapport du général Cialdini sur la journée de Castelfidardo, adressé au général Cacchiari à Bologne. En

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Mais en dehors des lignes matérielles, il tirait son plus grand charme d'une expression, si tendre et si sympathique, les mouvements gracieux de la jeune fille, la distinction innée de ses gestes, le son de sa voix d'un timbre perlé, se fondaient dans une si admirable harmonie qu'il était impossible de la voir sans se sentir attiré vers elle. Pareille à ces créatures idéales sorties de l'imagination des poètes, elle avait le charme divin de Virginie, parce qu'elle en avait la candeur et la pureté.

Quant au caractère de la jeune fille, autant qu'on en pouvait juger, il était doux et bienveillant, accommodant d'ailleurs et facile ; on n'y aurait pu remarquer aucune de ces bizarreries si communes à cet âge. Il est vrai que jusqu'alors les circonstances n'avaient guère permis à Louise de montrer une volonté et des desirs autres que ceux de ses parents. Suffisamment instruite par son oncle qui avait reçu une éducation plus complète que celle qu'on avait le droit d'attendre d'un soldat de fortune, elle avait même appris sous la direction de ce professeur extra-universitaire les premiers éléments du dessin, puis, se formant en quelque sorte elle-même par une étude intelligente de la nature, elle avait acquis,

pour nous servir d'une expression technique, un faire original, une habileté naturelle, qui donnaient un véritable prix à ses aquarelles et à ses pastels. Ces études artistiques, et les soins exigés par une petite basse-cour flanquée d'un pigeonier dont les habitants aînés connaissaient et aimaient leur jolie maîtresse, les promenades avec l'abbé Morisset dont la gentille Miss mordillait la soutane, afin ses devoirs religieux accomplis avec la foi pure des anges, telles étaient les occupations habituelles de la jeune fille.

Elle vivait heureuse au sein d'une paix profonde, entourée des meilleurs exemples, recevant les plus sages avis et formée par cet excellent entourage et aussi par elle-même à ces manières nobles et naturelles, aisées d'ailleurs autant que modestes, qui sont les plus certains indices de la droiture de l'esprit et de l'innocence du cœur.

III.

Environ quinze jours après l'inauguration de l'établissement du *Cœur-Volant*, un jeune homme d'une tournure élégante descendait lentement de la voiture de Ruil arrêtée, comme d'habitude, devant la porte de l'aubergiste, et après avoir répondu par un signe de tête amical au salut plein de déférence que lui avait adressé le père Bernard, tournait vivement le coin de rue, s'engageait dans la longue allée bordée d'arbres qui servait de grande route aux habitants de Ruil et des maisons envi-

ronnantes et où qu'on

la scène que nous avons rapportée en commençant ce récit.

L'allure de Henri, car c'était lui, de vive et décidée qu'elle était d'abord, devint bientôt indécise ; à mesure qu'il avançait, il ralentissait son pas, puis, enfin, ayant aperçu à l'horizon la maison vers laquelle il se dirigeait, il s'arrêta tout-à-coup, paraissant se consulter sur le parti qu'il allait prendre. Après quelques minutes de réflexion, Henri se remit à marcher jusqu'à ce qu'il fût arrivé près de la demeure de M^{me} Monneret et de sa nièce. Il s'arrêta alors une seconde fois, et après avoir jeté un coup-d'œil dans le jardin fermé par un mur où étaient menagés des intervalles garnis d'un treillis de bois couvert de plantes grimpanes, et s'être assuré que personne ne l'avait aperçu, il fit le tour de la maison à pas lents, fort incertain s'il entrerait ou bien s'il reviendrait sur ses pas.

Son hésitation, au reste, ne fut pas de longue durée ; au bout de dix minutes son parti fut pris, et, s'avancant vers la porte d'entrée, il sonna, non sans ressentir cette espèce de répugnance intérieure qu'éprouvent souvent les hommes à caractère faible lorsqu'un sentiment impérieux les pousse à accomplir une démarche de quelque importance.

Ce petit malaise que ressentait Henri augmenta encore lorsqu'au bruit de la sonnette il vit accourir la vieille Catherine, dont il étudia la physionomie indifférente

voici le texte, en attendant celui du général Lamoricière :

« Osino, le 18 septembre. — Le général Lamoricière a attaqué ce matin, à dix heures, mes extrêmes positions sur le contrefort qui, de Castelfidardo et passant au Crocetta, va en mourant près de la mer. Tous les prisonniers affirment qu'il y avait onze mille hommes et quatorze pièces d'artillerie, ayant réuni aux troupes de Foligno tout ce qu'il y avait à Terni, Oscali et ailleurs. Il a fait concourir à l'attaque une colonne de quatre mille hommes sortis d'Ancone.

« Ces troupes attaquèrent avec une véritable fureur; le combat fut court, mais violent et sanglant; il a fallu prendre d'assaut les campagnes une à une, et, après une reddition simulée, les défenseurs assassinaient nos soldats avec des poignards; plusieurs blessés ont donné des coups de stylet à ceux des nôtres qui allaient les secourir.

« Les résultats de la journée sont les suivants : on a empêché la réunion du corps de Lamoricière avec la place; on a fait 600 prisonniers, parmi lesquels plus de 30 officiers, dont quelques-uns supérieurs; on a pris 6 pièces d'artillerie, entre autres celles données en 1848 par Charles-Albert à Pie IX, beaucoup de caissons, de bagages, un drapeau, une infinité d'armes et de sacs de fuyards.

« Tous les blessés de l'ennemi, au nombre desquels est le général Pimodan qui dirigeait la colonne d'attaque, sont en mon pouvoir, et de plus un nombre considérable de morts.

« La colonne sortie d'Ancone a dû rétrograder; mais j'ai grand espoir d'en prendre une bonne partie cette nuit. Il arrive à tout moment de nombreux prisonniers et déserteurs.

« La flotte est arrivée, elle a ouvert son feu contre la place d'Ancone.

« Le général commandant le 4^e corps d'armée, » CIALDINI. »

L'agence Havas publie les dépêches suivantes :

Marseille, 22 septembre. — Une lettre de Rome du 18, écrite à dix heures du soir, annonce qu'on ignorait encore le sort du général Lamoricière.

Le *Journal officiel de Rome*, du même jour, déclare que les lettres aussi bien que les dépêches des Marches et de l'Ombrie manquent.

On assurait à Rome que les Piémontais étaient arrivés jusqu'à Nardi. Citta-di-Castello avait capitulé en réservant les droits du Pape. Un général de brigade piémontais avait accepté, mais le général de division Sonnaz a repoussé la demande et a remplacé le drapeau et l'écusson romains par le drapeau sarde.

Une circulaire a été envoyée au corps diplomatique pour communiquer une note du cardinal Antonelli. Un consistoire est annoncé pour lundi.

Les derniers ouvrages de M. Dapin aîné et de MM. Renan et Michon ont été mis à l'index.

Des nouvelles de Naples du 18 portent que le *Journal officiel* de Garibaldi attaque le comte de Gavour et publie une lettre du dictateur déclarant qu'il existe une dissidence inconciliable entre le dictateur et le premier ministre du cabinet sarde.

Marseille, 22 septembre. — La lettre de Garibaldi adressée à Brusco et insérée dans le journal officiel de Naples dit :

« Vous assurez que vous êtes d'accord avec moi et

vous vous dites mon ami. Je puis vous assurer que, quoique très-disposé à sacrifier sur l'autel de la patrie tout sentiment personnel, je ne pourrai jamais me réconcilier avec les hommes qui ont humilié la dignité nationale et vendu une province italienne. »

Cependant un décret a été rendu promulguant la constitution piémontaise, sans fixer l'époque où elle sera rendue exécutoire.

La citadelle de Messine aurait offert de capituler.

M. le baron Brenier partira jeudi. Le premier secrétaire de l'ambassade française reste à titre officieux.

M. Elliot, ministre britannique, ne quitte pas Naples.

Turin, 22 septembre. — Les chasseurs du Tibre sont entrés hier à Viterbe, qui s'était insurgée et qui avait mis la garnison en fuite.

D'après une dépêche de Madrid, du 22 septembre, la reine Isabelle se trouvant à bord de la frégate *Princesse des Asturies*, un des appuis qui soutenaient la tente dressée sur le pont s'est rompu. La reine a reçu trois blessures légères à la tête; elle est aujourd'hui parfaitement rétablie. Leurs Majestés, arrivées à Barcelone, ont visité la cathédrale et parcouru la ville, acclamées par 400,000 personnes. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1860.

(Suite.)

Un membre de la 1^{re} commission fait connaître le résultat du rapport présenté par M. le préfet sur la situation des caisses d'épargne. Il résulte de ce rapport, dont les détails complets et intéressants peuvent être consultés, page 199 des rapports imprimés de M. le préfet, que la situation de six caisses d'épargne du département de Maine-et-Loire établies à Angers, Baugé, Beaufort, Cholet, Saumur et Segré, continue d'être prospère.

La taxe municipale sur les chiens, créée par la loi du 2 mars 1855, a reçu son application depuis 1856 inclusivement.

Il résulte du rapport du M. le directeur des contributions directes que les produits de cette taxe ont été, pour le département de Maine-et-Loire :

En 1858, de	64,401 fr.
En 1859, de	65,159
Et en 1850, de	70,954

M. le ministre de l'intérieur, par une circulaire du 30 juillet, invite M. le préfet à consulter le Conseil général au sujet des modifications qu'il conviendrait d'apporter à la disposition du décret réglementaire, qui oblige les possesseurs de chiens à une déclaration annuelle, sous peine d'encombrer un accroissement de taxe, et d'y substituer une disposition qui dispenserait les possesseurs de chiens après une première déclaration de la renouveler annuellement, de telle sorte que l'impôt continuât à être payé jusqu'à déclaration contraire.

Le Conseil émet un avis favorable à cette modification, lequel sera transmis à M. le ministre de l'Intérieur par M. le préfet.

Le Conseil maintient, comme les années précédentes, pour la détermination de la taxe personnelle, en 1861, le prix de la journée de travail, ainsi qu'il suit :

Pour la commune de Saumur. » 70 c.

Et la cote personnelle à 2 10

Le maximum de la valeur légale du mobilier de la sous-préfecture de Saumur est fixé pour l'avenir à 18,000 fr.

Le Conseil vote, conformément aux propositions de M. le préfet, et à l'avis de la 3^e commission, les crédits ci-après :

Pour acquisition de mobilier à la sous-préfecture de Saumur, 500 fr.;

Pour entretien du mobilier de la même sous-préfecture, 300 fr.

Le Conseil d'arrondissement de Saumur demande l'établissement d'une cuisine, d'un évier et de fourneaux indispensables pour le logement du gardien chef de la prison de Saumur. La dépense s'élèverait à 530 fr. 24 c.

Le conseil, conformément aux propositions de M. le préfet, vote le crédit porté au projet du budget.

(La suite au prochain numéro.)

Le concours annuel de labourage et d'animaux domestiques, que donne le Comice agricole, a eu lieu dimanche 16 septembre, à Saint-Florent, pour 1860.

Les animaux des races bovines et porcines n'étaient pas nombreux : la difficulté qu'on éprouve à conduire les reproducteurs à de grandes distances était la cause certaine de cette abstention, et ensuite parce que les environs de Saumur se livrent plutôt à l'industrie vinicole et à la petite culture, qu'à l'éducation du bétail.

L'exhibition chevaline était au contraire très-remarquable, surtout par la beauté des poulains de un et deux ans; on remarquait que cette branche de l'industrie agricole est celle qui fait les progrès les plus rapides dans l'arrondissement; les sujets présentés au concours étaient dans le meilleur état possible, plusieurs poulains de deux ans et demi avaient atteint un développement tel, qu'on les aurait cru plus avancés en âge. Circonstance qui dénote une excellente alimentation et assure aux animaux ainsi élevés une bonne et solide constitution.

L'importance du concours de labourage doit, relativement aux autres, s'amoinrir tous les ans; en effet, pour réussir dans ce genre de travail, il n'est nécessaire que d'avoir l'usage et l'adresse physique; tandis que pour réussir dans l'élevé des animaux domestiques, ou dans la bonne direction d'une ferme, il faut beaucoup d'ordre et d'intelligence des affaires.

Voici les prix décernés.

CONCOURS DE LABOURAGE, — NEUF CONCURRENTS.

- 1^{er} Prix. Tortu, Jean, de Villebrier.
- 2^e — Brard, Auguste, de Meigné, commune de Brézé.
- 3^e — Goisnard, Joseph, de Grézillé.
- 4^e — Chartrain, Joseph, des Rosiers.

CONCOURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES. — ESPÈCE CHEVALINE. — *Poulinières.*

- 1^{er} Prix. Mangin, Louis, à Montilliers.

pensée exclusive, s'imaginent voir partout le reflet de leurs propres occupations. La vieille domestique ouvrit la porte et salua le jeune homme comme une vieille connaissance.

Ce n'était pas, en effet, la première fois que Henri venait à Rueil depuis le jour où il avait protégé M^{me} Monneret et sa nièce contre les insultes d'un homme ivre. Autorisé en quelque sorte par la maîtresse de la maison, Henri avait fait une première visite pour rendre à sa propriétaire la canne plombée du commandant, puis il était revenu trois ou quatre jours après, et comme le hasard protége toujours les amoureux, il avait rencontré dans la campagne M^{me} Monneret et Louise.

La connaissance était faite. Henri, dans sa première visite, avait, sans paraître le dire exprès, nommé sa famille et lui-même et satisfait à la curiosité très-légitime qu'il supposait à celle dont la vie lui semblait déjà liée à la sienne. En se promenant au milieu de ce paysage agreste dont Louise et sa tante lui vantaient les beautés, il apprit à ces dames l'intention où il était d'acheter une petite maison dans le pays; acquisition difficile, — car les maisons de plaisance étaient rares alors, — et qui nécessiterait des voyages fréquents et des informations malaisées à obtenir avec exactitude, car il ne connaissait personne à Rueil ni dans les environs.

C'était là un bien pauvre prétexte, et Henri le sentait, mais en vérité il n'avait guère besoin de se mettre en frais pour colorer aux yeux de l'excellente M^{me} Monne-

ret les visites fréquentes qu'il comptait lui faire. Quant à Louise, la droiture native de son esprit autant que l'extrême pureté de ses pensées l'aurait empêchée de soupçonner un mensonge. D'ailleurs, et sans chercher à se rendre compte des impressions encore vagues et indécises qui par moments agitaient son âme, elle acceptait sans examen et, à ce qu'elle croyait, avec une indifférence absolue, les explications assez embrouillées dans lesquelles Henri avait cru devoir entrer et dont certes, en ce qui la concernait, il aurait bien pu se dispenser. Qu'importait en effet à la jeune fille l'existence, les actions, les pensées de ce jeune homme ?

Le hasard l'avait un soir jeté sur sa route. Il lui avait rendu un service dont elle lui savait gré; elle eût désiré trouver une occasion de lui témoigner les sentiments de gratitude qu'elle lui portait, mais c'était tout. Il venait, elle l'accueillait avec plaisir comme elle faisait de l'abbé Morisset ou de M. Glandaz, l'ancien ami de son oncle; ne fût-il plus venu, qu'elle n'en eût pas été un instant occupée. Du moins pensait-elle ainsi et son esprit ne lui eût point inspiré un autre langage, car elle ne soupçonnait point le travail secret de son cœur. Sans doute M. Henri lui était sympathique, tout comme à sa tante; du reste, c'était un jeune homme très-bien élevé et qui paraissait fort honnête; il n'y avait donc aucun motif pour qu'il ne fût pas reçu chez M^{me} Monneret au même titre que les anciens amis du commandant, bien que cette amitié fût un peu nouvelle; mais la crédulité et l'inno-

cence n'y regardent pas de si près.

D'un autre côté, il était tout naturel d'instruire l'abbé Morisset et de l'événement qui avait amené l'intervention d'Henri et de la connaissance qu'on avait faite de ce jeune homme. Mais outre que M^{me} Monneret n'avait consenti à aller au bal qu'à la condition que l'on cacherait à l'abbé une dissipation de nature à lui attirer une sérieuse réprimande, une circonstance particulière aurait empêché un pareil aveu, alors même qu'on n'eût en aucune raison pour ne pas le faire. C'était le mois de Marie, et M. Morisset, fort occupé à Rueil, n'avait pu, ainsi qu'il en avait l'habitude, venir faire à ses chères paroissiennes ses visites presque quotidiennes. Louise, d'accord en cela avec sa tante, avait donc pensé qu'il était au moins inutile de déranger le bon abbé pour si peu de chose que les visites de M. Henri.

Il est cependant difficile qu'on puisse accepter comme abolument vraies les raisons spécieuses dont la jeune fille se contentait pour elle-même, et que sa tante n'avait pas discutées. Dans le cœur le plus pur, dans l'esprit le plus candide, il est des forces inconnues, des sentiments ignorés qui naissent et grandissent sans que rien les révèle, semblables à ces fleurs rouges des bords de l'Ohio, nées dans le sein même de la tige où elles croissent et qui éclatent tout-à-coup en brisant leur enveloppe séchée par un soleil ardent. Louise s'ignorait elle-même et rien encore n'était venu l'éclairer sur l'état de son cœur.

(La suite au prochain numéro.)

- 2° — Bourreau, Michel, à Brigné.
- 3° — Bompas, Louis, à Montilliers.
- 4° — Lenain, Pierre, à Vivy.

Poulains de 1 an.

- 1^{er} Prix. Mangin, Louis, déjà nommé.
- 2° — Bompas, Louis, déjà nommé.
- 3° — Champion, à Saint-Florent.
- 4° — Richard, Jacques, à Montilliers.

Poulains de 2 ans.

- 1^{er} Prix. Bompas, Louis, deux fois nommé.
 - 2° — Lenain, Pierre, déjà nommé.
 - 3° — Chenuau, à Saint-Lambert.
 - 4° — Du Baut, Louis, du Coudray.
 - 5° — Chenuau, à Saint-Lambert.
- Mention honorable à M. Girard, de Doué.

ESPÈCE BOVINE. — *Taureaux.*

- 1^{er} Prix. MM. Chenuau, de St-Lambert, déjà nommé.
- 2° — Rocher, Henri, de Neuillé.
- 3° — Maillet, Jacques, de Doué.
- 4° — Frouin, Isidore, de Martigné.
- 5° — Bloudeau, Albert, d'Allonnes.

Vaches laitières.

- 1^{er} Prix. MM. Tortu, Jean, de Villebernier.
- 2° — Perrau, Simon, de Doué.
- 3° — Sechet, Pierre, d'Allonnes.
- 4° — N'a pas été décerné.

Génisses.

- 1^{er} Prix. MM. Decosse, de Grézillé.
- 2° — Aubin, de Varrains.
- 3° — Du Baut, Louis, du Coudray.
- 4° — Sechet, Pierre, d'Allonnes.

ESPÈCE PORCINE. — *Verrats.*

- 1^{er} Prix. MM. Dubaut, Louis, du Coudray.
- 2° — Coulon, Simon, de Varennes.
- 3° — Chassier, René, d'Allonnes.

Truies.

Prix unique, M. Chassier, René, d'Allonnes.

Après la distribution des primes, les membres du Comice et les lauréats se sont réunis dans un banquet, où M. le Sous-Préfet de Saumur, et M. le Président du Comice ont porté des toasts.

Voici comment s'est exprimé M. O'Neill.

« Messieurs,

« Le concours d'aujourd'hui restera dans nos souvenirs comme un des plus remarquables auxquels nous ayons assisté dans l'arrondissement de Saumur. Honneur à nos laborieuses populations qui entrent si activement dans la voie du progrès ! Honneur aux membres du Comice dont les efforts sont couronnés par de si beaux résultats !

« Pour terminer dignement cette fête agricole, je vous propose, Messieurs, de boire à la santé de l'Empereur. Cette santé nous est chère à tous, Dieu, en la conservant, assure à la France la continuation de sa prospérité et de sa gloire. La gloire de la France, Messieurs, le génie de l'Empereur l'environne chaque année d'une auréole nouvelle. L'année dernière, c'était la guerre pour la justice, la victoire pour l'honneur, la paix pour l'humanité. Cette année, c'est la France qui s'agrandit au pied des Alpes, mais sans conquête, sans violence, par des voies toutes pacifiques, et par la volonté universellement exprimée de nos nouveaux concitoyens de la Savoie et du comté de Nice; ce sont les barrières de la douane qui s'abaissent pour laisser le commerce plus libre et plus facile entre les nations; c'est le drapeau français qui va porter en Chine les bienfaits de la civilisation, et châtier en Syrie les fanatiques Druses, égorgés des chrétiens nos frères; c'est en ce moment encore la France, qui, pour protéger le chef de la chrétienté, lui fait un rempart du corps de nos soldats, et dit au flot révolutionnaire, en montrant la campagne de Rome: *Tu n'iras pas plus loin !* (applaudissements).

« De telles actions, Messieurs, portent la marque d'un esprit élevé et d'un grand cœur. Elles commandent l'admiration, la reconnaissance et le dévouement de la nation pour celui qui la gouverne si noblement.

« A côté de l'Empereur apparaît gracieuse et bonne, S. M. l'Impératrice. Elle est l'éclat du trône et le bon génie de la France. Que Dieu veille sur elle pour qu'elle continue longtemps encore à répandre les nombreux bienfaits qui la font bénir comme une seconde Providence ! Qu'il veille aussi sur ce jeune Prince, espoir de l'avenir, qui continuera le règne glorieux de son père, et que nos enfants aimeront, comme nous aimons Napoléon III, notre Empereur.

- « Vive l'Empereur !
- « Vive l'Impératrice !
- « Vive le Prince Impérial ! »

Après ces vivats qui se sont renouvelés à plusieurs reprises, M. Du Baut a rappelé à peu près en ces termes ce qu'a innové le Comice dans notre arrondissement et a terminé la fête en portant un toast à la prospérité de l'agriculture :

« Messieurs,

« Il y a 25 ans qu'a eu lieu l'institution de notre comice agricole; à cette époque, aucun instrument perfectionné, aucune bonne charrue, n'étaient en usage dans le pays.

« Déjà nos concours ont, depuis longtemps, fait connaître les bons instruments agricoles; tous les villages de quelque importance possèdent des ouvriers capables de les faire et de les réparer.

« Lorsqu'on commença à se servir de machines à battre dans l'ouest de la France, le Comice s'empressa d'en acheter une, de la faire connaître et l'usage de s'en servir se répandit promptement dans notre arrondissement.

« Plus tard encore, le Comice fit venir et essayer des fanneuses mécaniques, des râtaux à cheval pour les travaux de la rentrée des fourrages; nous pouvons constater que ces instruments sont appelés à rendre de grands services à notre agriculture, à laquelle les bras font défaut, par suite de l'extension donnée aux travaux agricoles.

« J'aurais désiré en dire autant des faucheuses et moissonneuses, mais l'essai nous a prouvé que si ces instruments peuvent rendre d'utiles services dans des circonstances données, ils ne peuvent encore surmonter des difficultés, qui se présentent fréquemment dans notre culture et dans notre climat.

« Messieurs, à la prospérité de notre agriculture ! »

L'automne a très-mal débuté, il a plu dans notre pays pendant 48 heures sans interruption et hier au soir il s'est élevé une violente tempête qui a ébranlé les maisons depuis 9 heures jusqu'à minuit.

Par décision impériale du 14 août 1860, M. le général de brigade d'Angell de Kleinfeld, commandant les subdivisions de Maine-et-Loire et Vendée, est placé, à dater du 19 septembre, dans la 2^e section du cadre de l'état-major général.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Quelques doutes paraissant s'être élevés au sujet de la délivrance prochaine des congés de semestre, nous sommes en mesure de faire cesser toute incertitude à cet égard. Rien, dans les circonstances actuelles, ne s'oppose à ce que ces congés soient délivrés cette année comme à l'ordinaire, et le départ des semestriers aura lieu, suivant l'usage, au 1^{er} octobre.

« Les directeurs des postes ne peuvent donner suite aux demandes qui leur sont adressées par des particuliers, au moyen des dépêches télégraphiques, pour obtenir le *retrait*, la *réexpédition* ou le *changement de direction* d'objets confiés au service des postes.

« Ces demandes ne présentent pas un caractère suffisant d'authenticité pour sauvegarder la responsabilité de l'administration des postes.

Pour chronique locale : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On a, par des avis de mer, des nouvelles d'Ancone du 22, au matin. A cette date les travaux de siège n'étaient pas commencés, dit-on, et la place ne paraissait pas entièrement investie. Deux batteries piémontaises, placées sur une hauteur, avaient ouvert le feu contre la citadelle, qui se trouvait attaquée également par mer; mais le manque de fond n'avait pas permis à l'escadre sarde de mettre en ligne plus de deux frégates. Les Piémontais ont reçu leur parc de siège et leur matériel de génie pour commencer leur travaux d'approche. On sait que les travaux doivent être dirigés par le général Menabrea. — On assure que la ville était défendue par un corps de 6,000 hommes de troupes et qu'elle avait des approvisionnements assez considérables. Une partie du corps de Fanti devait concourir à son investissement.

D'après certaines informations qui méritent d'être confirmées le gouvernement piémontais paraît disposé à envoyer des troupes en Sicile, comme il en a déjà envoyé à Naples. Cet envoi de troupes aurait principalement pour objet de rétablir l'ordre dans ce pays.

Le général de Goyon vient d'adresser à ses troupes un ordre du jour dans lequel il déclare, que la France défendra énergiquement le Saint-Père.

Turin, 24 septembre. — Une rencontre a eu lieu près de Capoue entre des Garibaldiens et la cavalerie napolitaine. Celle-ci a fait prisonniers plusieurs garibaldiens.

Le ministère de Naples a donné sa démission. On dit que M. Conforti est chargé de la formation d'un nouveau cabinet.

Marseille, 24 septembre. — M. le baron Brenier, accompagné de la légation française, est arrivé hier à Toulon sur le vaisseau *l'Algésiras*.

M. le duc de Cadore, premier secrétaire de l'ambassade française à Rome, a également débarqué à Toulon, et est reparti pour Paris avec des dépêches.

Le journal officiel de Gaète contient des décrets constituant le ministère Ulloa en vertu de la constitution. D'autres décrets mettent en état de siège les provinces où la lutte est engagée et destituent comme coupables de haute trahison les officiers de marine, sauf ceux à bord du *Parthenope* venu à Gaète.

Des proclamations, contenues dans le même journal, adjurent la ville de Capoue et la garnison des forts de Messine à tenir ferme.

Trois évêques ont été arrêtés ou exilés par ordre de Garibaldi. — Havas.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler à l'attention de nos lecteurs une précieuse découverte de M. Chalmin, parfumeur à Rouen, qui, par ses incontestables et nombreuses qualités, a attiré sur son auteur la bienveillance de nos dames. Ce produit merveilleux est la POMMADE DES CHATELAINES; il active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en en faisant un emploi journalier. (464)

ECOLE DE NOTARIAT DE BORDEAUX,

Fondée par M. SCHOLL, ancien notaire.

Cette institution a pour objet de suppléer à l'insuffisance du stage et de procurer aux jeunes gens qui aspirent au Notariat une instruction raisonnée et approfondie. — Versés dans la science du droit civil et des lois fiscales, les notaires formés à cette école ne sont plus de simples praticiens; ce sont des notaires juriconsultes dont les actes, toujours conformes aux prescriptions de la loi, n'ont point à redouter les chicanes ni les procès.

L'École de Bordeaux compte trente-deux années d'existence et présente ainsi la garantie d'un enseignement longtemps éprouvé. Quarante-cinq départements y ont envoyé des élèves, et l'on rencontre sur tous les points de la France des notaires qui lui doivent leur instruction et leur succès.

La rentrée se fait le 3 novembre. (465)

Marché de Saumur du 22 Septembre.

Froment (hec. de 77 k.)	20 43	Huile de lin	50 —
2 ^e qualité, de 74 k.	19 63	Paille hors barrière	48 —
Seigle	15 20	Foin	52 96
Orgé	12 —	Luzeerne (les 750 k.)	54 60
Avoine (entrée)	9 75	Graine de trèfle	57 50
Fèves	12 80	— de luzeerne	—
Pois blancs	28 —	— de colza	30 —
— rouges	26 —	— de lin	28 —
Ciré jaune (30 kil)	240 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	63 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	50 —	— cassées (30 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 155 à »
Ordinaires, environs de Saumur	1 ^{re} id. 105 à »
Id.	2 ^e id. 90 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id. 100 à »
Id.	2 ^e id. 90 à »
Le Puy-Notre-Dame et environs	1 ^{re} id. 90 à »
Id.	2 ^e id. 85 à »
La Vienne	75 à 80

ROUGES.	
Souzay et environs	115 à 140
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 250 à »
Id.	2 ^e id. 200 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 200 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Varrains, 1858	140 à 160
Id. 1859	110 à 150
Bourgueil, 1858	1 ^{re} qualité 160 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 145 à »
Id.	2 ^e id. 115 à »
Restigny	115 à 155
Chinon, 1858	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 120 à »
Id.	2 ^e id. 110 à »

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 22 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 68 20
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 50.

BOURSE DU 24 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 68 45.
4 1/2 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 95 85.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS

TROUSSEAUX

A PRIX FIXE.

CACHEMIRE FRANÇAIS

et
Layette.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, Faubourg Saint-Germain, à Paris.

et
de l'Inde.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco et toute expédition au-dessus de 25 francs est affranchie pour toutes les localités de la France. Les prix marqués en chiffres connus sont les mêmes pour Paris et la province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France; elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins est adressé aux personnes qui le demandent. (466)

A partir du 15 septembre courant, la société existant entre MM. LIPPMANN et GANÉE, pour l'entreprise générale de la maison centrale de Fontevault, a été dissoute.

M. LIPPMANN reste seul chargé de l'avenir de la conduite des affaires de l'entreprise dont il s'agit.

Fontevault, le 20 septembre 1860. (467) LIPPMANN.

A VENDRE

Un poêle en faïence

avec four

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE TRÈS-JOLIE PROPRIÉTÉ,

Située sur la commune de Fivy, près la route de La Flèche, à une distance d'environ cinq kilomètres de Saumur.

Cette propriété consiste en maison de maître avec servitudes, maison de fermier; le tout en bon état; jardin, verger, pelouse, charmilles, terres labourables, dont une partie est plantée de ceps de vignes et d'arbres; le tout formant un ensemble d'une contenance approximative de neuf hectares.

On pourra, au gré des acquéreurs, comprendre dans la vente diverses parcelles de terre, d'une contenance d'environ huit hectares, situées sur la même commune, à une distance très-rapprochée de la ferme.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, audit M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé. (392)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 14 octobre 1860, à l'heure de midi,

UNE MAISON

Appartenant à M^{me} veuve CAMAIN et à ses enfants,

Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 7, actuellement occupée par MM. Chaslon, marchand de chevaux, Raisin, serrurier, et autres.

A VENDRE

Un très-beau CHEVAL, doux et parfaitement dressé, 6 ans. S'adresser rue Bodin, n^o 11.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE MAISON de campagne,

commune et bourg du Coudray, à 8 kilomètres de Saumur,

et une

FERME ET SES DÉPENDANCES

Avec 1 hectare 72 ares de bois; 4 hectares 62 ares 23 centiares de pré, et 36 hectares de terre et vigne.

S'adresser, pour traiter et prendre des renseignements, à M^e DUTERME, notaire à Saumur, et à M. DE VALLOIS, propriétaire, rue du Petit-Thouars, à Saumur. (403)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

UNE MAISON et un JARDIN,

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 19.

Appartenant à M. Fournée-Chesneau, et occupés en dernier lieu par M^{me} v^e Martinet.

S'adresser à M. ROY, rue Saint-Jean, à M. CORMERY, rue du Collège, ou à M^e CLOUARD, rue d'Orléans. (461)

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (224)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Une Maison de Quincaillerie demande un APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE

DES CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS

(CI-DEVANT (Pl. des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (ENTRÉE LES RUES du Roule et des Bourdonnais))

La mission de la COMPAGNIE COLONIALE est de fabriquer du Bon Chocolat et d'en propager l'usage. La Compagnie ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut avant tout livrer des produits irréprochables.

Tous les CHOCOLATS de la C^{ie} COLONIALE sont composés, sans exception, de matières premières de choix; ils sont exempts de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Contrairement à un abus qui existe dans le commerce, la C^{ie} COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et d'*extra-fins*: elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les dénominations les plus exagérées. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats Fins*, ils sont réellement d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

La C^{ie} COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable qui consiste à comprendre dans le poids annoncé l'étain et le papier qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la C^{ie} COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, en dehors du poids des enveloppes, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ	CHOCOLAT VANILLE	CHOCOLAT DE POCHE
Le demi-kilog.	Le demi-kilog.	Et de Voyage
BON ORDINAIRE..... 2 f. 50 c.	BON ORDINAIRE 5 f. 50 c.	La Boîte de 36 petites Tablettes
FIN..... 3 " "	FIN..... 3 f. 50	SUPERFIN, la boîte..... 2 f. 25 c.
SUPERFIN..... 5 50	SUPERFIN..... 4 " "	EXTRA, la boîte..... 2 50
EXTRA..... 4 " "	EXTRA..... 3 " "	EXTRA-SUPÉRIER, la boîte 3 " "

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots: COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature VINIT et C^{ie}.

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 46, A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-chausses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS. (555)

En vente au bureau de l'Echo Saumurois:

LE DELUGE DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR CETTE RUIÈRE,

Par BOURNEAU.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856.

UN VOLUME IN-12 — PRIX: 1 FR. 25 c.

Saumur

EAU TONIQUE, PARACHUTE DES CHEVEUX

DE CHALMIN, A ROUEN.

Seule composition reconnue infailible par les consommateurs pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pelliculaires blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épais, les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiment. — GARANTIE. — Prix du flacon, 3 fr. — Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts dans toutes les villes de France.

A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussoned, coiffeur-parfumeur. (4)